



## COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL DECHETS DU 04/12/2023 à la CCI de Narbonne

### Ordre du jour :

- Présentation et échanges sur le suivi du volet déchets du SRADDET – données 2021 et 2022
- Information sur l'avancement de la procédure de modification du volet déchets du SRADDET
- Point d'étape sur les travaux de territorialisation de la prospective régionale sur le traitement des déchets résiduels

### Intervenants :

**Agnès LANGEVINE**, Vice-Présidente de la Région Occitanie, en charge du climat, du pacte vert et de l'habitat durable

**Amélie ROUTABOUL**, Chargée de mission Déchets et IED, DREAL Occitanie

**Carole BERNARD**, Responsable du Service Déchets et Economie Circulaire, Région Occitanie

**Bruno GARDE**, Chargé de projet Déchets et Economie Circulaire, Région Occitanie

**Florian FONTANAUD**, Chargé de mission SRADDET, Région Occitanie

**Sarah LAGOFFUN**, Coordinatrice Observation et Planification, ORDECO

---

### Propos introductifs :

**Madame Agnès LANGEVINE** accueille les représentants du Comité Régional Déchets, comité prenant la suite de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan régional, le Plan constituant désormais le volet déchets du SRADDET.

Elle rappelle que la modification du volet déchets du SRADDET en cours ne vise pas à réorienter le Plan mais à intégrer les nouvelles dispositions de la Loi AGECE avant l'évaluation à mi-parcours en 2025.

Elle cite deux actualités importantes :

- L'échéance au 01/04/2024 pour la généralisation du tri à la source des biodéchets,
- L'articulation à faire avec les travaux de la COP régionale sur la territorialisation de la planification écologique : le secteur des déchets n'est pas le plus émetteur de GES, néanmoins des efforts et engagements en termes de leviers d'actions doivent être pris notamment sur le transport des déchets et la prise en compte de la question du principe de proximité du traitement des déchets.

Agnès LANGEVINE remercie les membres pour leur implication dans le travail de restitution du suivi du volet déchets du SRADDET qui va leur être présenté.

### 1. Présentation et échanges sur le suivi du volet déchets du SRADDET – données 2021-2022

**Carole BERNARD, Bruno GARDE de la Région, Sarah LAGOFFUN de l'ORDECO et Amélie ROUTABOUL de la DREAL** présentent les éléments de bilan (chiffres, actions et présentation des dynamiques en cours) concernant le suivi des indicateurs du volet déchets du SRADDET. Des Focus sont tour à tour faits sur les thématiques suivantes et des

éclairages sur la situation régionale et le contexte national sont partagés avec la salle (voir support) :

- Suivi des DMA : avec focus sur la collecte sélective, les déchets occasionnels, les biodéchets, les PLPDMA et la tarification Incitative, le réemploi
- Suivi des installations de traitement des déchets résiduels
- Suivi des déchets du BTP
- Suivi des déchets d'activités économiques
- Suivi des déchets dangereux

## **PRINCIPALE REMARQUES ET QUESTIONS**

### **Mesure de l'impact touristique (diapo N°19) :**

**Stéphane LODA - Maire de Canet en Roussillon et VP de PMM** > l'analyse de l'écart entre la population permanente (DGF) et les flux touristiques est intéressante mais doit être affinée. Cet indicateur pose la question des résidences secondaires (ex pour Canet en Roussillon c'est du 50-50). Les capacités d'accueil sont très importantes sur le littoral. Les interprétations des chiffres peuvent encore être affinés en intégrant notamment la question de la résidentialisation.

**Kristelle FOURCADIER - SMEPE** > sur la carte, la dernière tranche est beaucoup trop importante. Proposition de la diviser en deux pour plus de justesse et faire apparaître le 655 kg par hab.

**Bruno GARDE – Région et Sarah LAGOFFUN – ORDECO** proposent d'organiser un échange avec quelques collectivités touristiques pour affiner les indicateurs.

### **Focus biodéchets (Diapos N°30-33) :**

**Maryse ARDITI, FNE Occitanie-Méditerranée** > question sur les gros producteurs qui sont déjà concernés par la réglementation depuis plusieurs années déjà et donc sur les contrôles effectués. Pour l'obligation du tri à la source des biodéchets pour tous, est-ce qu'on a l'impression que tout le monde se met en place ou est ce qu'il faudra attendre 2028 ou 2029 ?

**Réponse Agnès LANGEVINE** : Il faut se tourner vers l'Etat pour les contrôles. Concernant la généralisation du tri à la source pour tous, on observe une bonne dynamique en 2023.

**Amélie ROUTABOUL - DREAL** : Sur les installations classées, il y a des contrôles et généralement des filières en place (l'obligation date de 2016 donc les professionnels devraient avoir trouvé leur filière).

**Patrick MARCOTTE - Commune de ST HIPPOLYTE** > existe-il des filières de co-compostage vers la filière agricole ?

**Carole BERNARD – Région** répond qu'il y a plusieurs expérimentations réalisées sur ce sujet (DECOSSET/31, SICTOM Ouest Audois/chambre d'agriculture de l'Aude, SYDETOM 66, Les Mains sur Terre/81...).

**Didier GAZQUEZ - RCCO** > rappelle l'existence de sites vitrines de compostage partagé et notamment l'inauguration récente dans les PO de sites de compostage partagé.

### **Focus TI (Diapos N°39-41) :**

**Florence HUC - ADEME** : l'ADEME continue l'accompagnement des investissements et études liés au déploiement de la tarification incitative. Retours d'expériences prévus en 2024.

**Carole BERNARD** rappelle l'accompagnement possible du déploiement de la TI, qui peut comprendre un volet optimisation du service, par le FEDER dans le cadre du programme 2021-2027.

**Stéphane DUMESNIL - CA Gard Rhodanien** témoigne des bons résultats déjà obtenus en 2023, année blanche de mise en œuvre de la redevance incitative sur son territoire : baisse de 30% de OMR et augmentation du tri emballage. La facturation réelle interviendra en 2024. Il indique que si la volonté politique est forte, il y a des résultats même si des difficultés techniques sont à surmonter (dépôts sauvages...).

**Laurent GUYON - DECOSET** > indique que beaucoup d'études ont été réalisées sur le territoire de DECOSET et que certains territoires sont en cours de déploiement. Néanmoins se posent la question du financement ainsi que des questions juridiques notamment la possibilité de déployer la TI sur seulement une partie du territoire de l'EPCI ce qui n'est pas possible actuellement. Cette dernière question est à faire remonter au niveau national car impliquant la modification des lois de finances.

### **Focus Réemploi : (Diapo N°44)**

**Denis AUDOUIN - MP2 Environnement**, indique que l'activité de réemploi se développe. Les Recyclades poursuivent le développement des éco-collecteurs et le partenariat avec Oc'Consigne et Consign'Up pour la massification de la collecte des bouteilles pour réemploi.

**Agnès LANGEVINE** souligne la campagne de communication de l'ADEME sur les « dévendeurs ».

### **Focus sur les installations de traitement des déchets résiduels, les déchets du BTP et des DAE (Diapos N°48 à 70) :**

Pas de remarque spécifique du comité.

### **Focus sur les déchets dangereux (diapos N° 71 à 77) :**

**Patrick MARCOTTE - Commune de ST HIPPOLYTE** > il y a une installation autorisée sur l'amiante sur sa commune qui demanderait plus de contrôle des services de l'Etat. Selon lui, le maillage n'est pas assez dense sur le territoire.

**Bruno GARDE – Région** : Le SRADDET prévoit le déploiement de ces sites mais la situation réelle est de 8 sites de traitement de l'amiante en Occitanie.

**Amélie ROUTABOUL – DREAL** : prend note en indiquant que le sujet de l'installation de Saint Hyppolite est suivi par les services de l'Etat.

## **2. Information sur l'avancement de la procédure de modification du volet déchets du SRADDET (diapos N°78 à 92)**

**Laurence LONGUET - Paprec** > sujet de la réserve foncière qui pourrait être inscrite dans le SRADDET afin que les SCOT réservent du foncier pour les installations de tri et de valorisation des déchets, notamment pour les projets de méthanisation car face à la concurrence avec des projets de logement sur des friches par ex., les déchets perdent. C'est un gros sujet d'inquiétude.

**Réponse Florian FONTANAUD – Région** : une enveloppe foncière pour les projets régionaux d'envergure est à l'étude avec la possibilité d'y inclure certains projets de valorisation et traitement des déchets. Les projet déchets sont à l'étude comme les lycées et les infrastructures structurantes au niveau régional.

**Gilles CASTY - COVALDEM 11** > le CRS pourrait intégrer la filière Hydrogène.

**Bruno GARDE – Région** : indique qu'il ne faut pas réfléchir seulement à la production de CSR, mais également à son usage.

**Guillaume RIBOUR - SNEFFID groupe NICOLLIN** : pose la question de comment suivre le nouvel objectif de 5 % de réemploi des DMA d'ici 2030 et demande confirmation de l'intégration dans la règle 28 du nouvel objectif de la Loi AGECE de 70 % de valorisation énergétique.

**Réponse Carole BERNARD – Région** : répond que la Loi AGECE fixe ces nouveaux objectifs et que le volet déchets du SRADDET se doit de les décliner au niveau régional en concertation avec les acteurs. Concernant le suivi de l'objectif de 5% de réemploi, nous nous appuyerons sur l'observatoire national du réemploi de l'ADEME et également sur les éco-Organismes et les nouvelles REP ainsi que sur les acteurs du territoire.

## **3. Point d'étape sur les travaux de territorialisation de la prospective régionale sur le traitement des déchets résiduels**

**Christophe MATEU - VEOLIA** > s'interroge sur la corrélation entre l'augmentation de la production des déchets et la reprise économique, les 2 étant liés.

**Réponse d'Agnès LANGEVINE** : il y a bien sûr un lien conjoncturel mais l'idée est de découpler l'activité économique des trajectoires haussières de production des déchets. L'enjeu est de découpler l'activité économique de l'empreinte GES, carbone, eau... et globalement de transformer nos modèles économiques.

**Bruno GARDE - Région** : Il s'agit d'une question globale qui porte sur toute la production or le travail ici ne se fait que sur les déchets résiduels, qui ne représente qu'une partie. On observe toutefois, une courbe descendante des DAE qui rentrent dans les installations.

## **Clôture**

En conclusion, il est rappelé que les travaux sont en cours et que les services de la Région restent disponibles pour échanger avec les acteurs. Le rapport de suivi 2021-2022 complet sera diffusé en début d'année.

Dans la mesure du possible, les éléments seront transmis avant la réunion du prochain comité régional déchets ; l'objectif étant de susciter les échanges et la discussion durant les rencontres.

La participation de toutes et tous est saluée et remerciée.

## **Annexes :**

- Diaporama de présentation
- Feuille d'émargement